

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
3 septembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAVOIL, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER pouvoir donné à Maurice HERIAT, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Catherine PAILLARD, Gérard RITZ pouvoir donné à Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Christian GEX titulaire de Francine GARNIER, Christophe SONREL titulaire de Evelyne SASSETTI

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine PAILLARD

Membres présents.....19
Absents représentés.....12
Absents.....0
Votants.....29

Délibération 2025 055

MOBILITE - règlement de répartition des responsabilités mobilité

Suffrages					
Conseillers présents	exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	10	29	0	0	0

Modèle de convention et tableau des responsabilités en annexe

Le PETR du Pays du Lunévillois en tant qu'AOM aménage et/ou assure la gestion d'espaces urbains dédiés à la mobilité tels que :

- Des pôles d'échanges multimodaux
- Des aires de covoiturage
- Des haltes-cyclistes
- Des véloroutes européennes (V50 et V52)
- Des voies cyclables

Il convient de définir et de répartir des règles d'entretien de ces espaces afin de garantir leur usage dans de bonnes conditions de sécurité et d'assurer leur pérennité.

Le tableau en annexe expose les responsabilités des différentes parties impliquées dans ces espaces mobilité.

Les communautés de communes qui réalisent les investissements de voies cyclables devront impérativement solliciter le PETR pour le choix des aménagements et de la signalétique pour pouvoir bénéficier de l'aide financière du PETR.

Un modèle de convention de superposition d'affectations du domaine public est proposé en pièce jointe et sera établi avec chaque collectivité en fonction des projets.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau de répartition des responsabilités des espaces mobilités en annexe
- APPROUVE le modèle de convention cadre en annexe
- AUTORISE le président à établir des conventions avec les différentes collectivités
- AUTORISE le président à signer tous documents afférents à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 18 septembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.09.17 10:38:17 +0200
Ref:9466450-14248634-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois